



> 2

EN BREF

Les Rencontres
André Le Nôtre



> 3

REGARDS CROISÉS

Hélène Valade et
Thibaut Beauté



> 4

CITÉ VERTE ET VOUS

Les attentes
des cadres territoriaux

CitéVerte

Les professionnels
du Paysage et
du végétal,
partenaires
de vos territoires
novembre 2012 - #2

> ÉDITORIAL

« Ensemble,
faisons de la *Cité
Verte* une réalité »



Depuis les Agendas 21, les collectivités territoriales se sont largement investies dans le développement durable. Elles demeurent des pré-

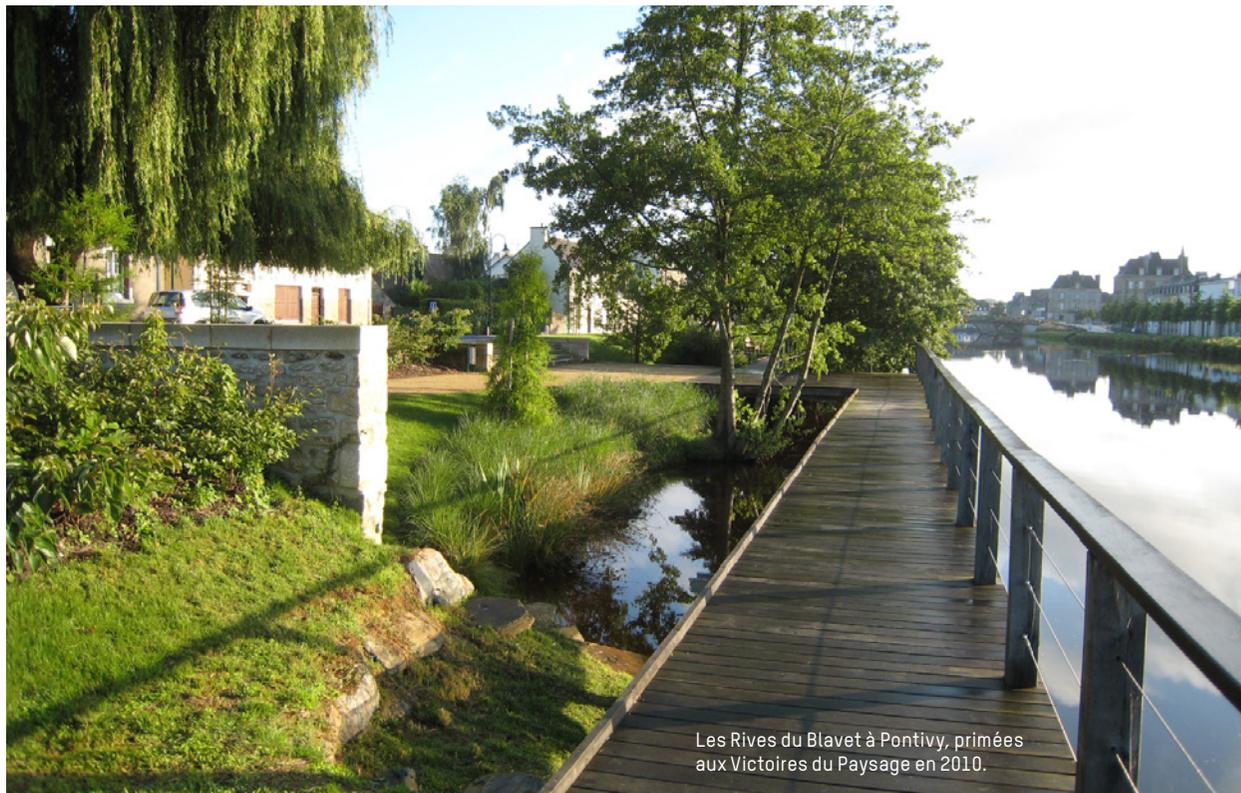
curseurs en la matière. Les professionnels du Paysage et du végétal sont les premiers témoins, et à leurs côtés souvent les premiers acteurs, de cette nouvelle donne environnementale.

Désormais, les collectivités s'engagent dans une nouvelle étape: la prise en compte des facteurs environnementaux pour évaluer la qualité de vie sur les territoires.

Comme le révèlent les premiers résultats de l'enquête que le Cercle Cité Verte a menée auprès de cadres territoriaux*, la reconnaissance des bienfaits du végétal dépasse le seul fleurissement. Vos attentes sont claires. D'abord, intégrer plus systématiquement la dimension paysagère et végétale aux projets menés. Donner ensuite aux services opérationnels les moyens juridiques, financiers et humains de les mettre en œuvre et de les gérer sur un temps long. Pour faire évoluer les règlements en ce sens, le Cercle Cité Verte a formulé 70 propositions. Ces propositions, nous souhaitons désormais les affiner avec les cadres territoriaux en charge de ces sujets, mais aussi avec les organismes nationaux représentatifs des élus et des collectivités. Ainsi parviendrons-nous ensemble à faire de la « Cité Verte » une réalité, profitable à nos concitoyens. ■

Michel AUDOUY,
Président délégué de Val'hor

*Enquête sur la prise en compte du Paysage et du végétal dans les collectivités menée auprès de 5 521 cadres de la fonction publique territoriale concernés, entre le 13 juin et le 31 juillet 2012. Cf. notre article en page 4.



Les Rives du Blavet à Pontivy, primées
aux Victoires du Paysage en 2010.

* DOSSIER Développement durable DES COLLECTIVITÉS À L'AVANT-GARDE

Collectivités territoriales et EPCI ont placé le développement durable au cœur de leurs préoccupations. La volonté politique et les attentes des citoyens convergent pour en faire un élément moteur des politiques publiques locales sur les plans social, environnemental et économique.

Dans la ligne de la conférence sur le développement durable organisée par les Nations unies au Brésil en juin dernier, les douze associations françaises représentatives des collectivités territoriales ont signé une déclaration commune enjoignant aux pouvoirs publics de les « *considérer comme partenaires du développement durable, mais surtout comme acteurs essentiels de la transition à réussir* ». Une première.

L'Agenda 21, plan d'action local initié lors de la première conférence de Rio en 1992, a marqué le point

de départ de l'engagement des collectivités dans le développement durable. En leur déléguant cette mission, les États signataires avaient alors souligné leur « *rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public* ». Aujourd'hui, on recense 937 démarches territoriales d'Agenda 21 en France¹.

Lors du « Grenelle de l'environnement » en 2008, l'État a largement capitalisé sur cette expertise locale : création des plans « Climat-Énergie » territoriaux, du plan « Écophyto » ou du plan « Nature en

> LE CHIFFRE

20%

d'augmentation du nombre d'emplois environnementaux entre 2004 et 2010, soit un rythme annuel moyen de 3,4 %, très supérieur à celui de l'ensemble de l'économie (0,5 %).
Source : Commissariat général au développement durable, juin 2012.

[ÉVÉNEMENT]

Jardin, paysage et végétal, un grand rendez-vous en 2013



Le 400^e anniversaire de la naissance d'André Le Nôtre, illustre jardinier qui dessina les parcs des châteaux de Versailles, Chantilly et Vaux-le-Vicomte, sera célébré le 12 mars 2013. Afin d'honorer son travail et son apport aux paysages « à la française », l'interprofession du Paysage et du végétal Val'hor a choisi d'organiser en partenariat avec la ville de Versailles les premières « Rencontres André Le Nôtre ». Sous cette bannière se tiendront les Assises européennes du Paysage et du jardin. Événement fédérateur, ces rencontres visent à promouvoir les métiers de l'horticulture et du paysage, à réfléchir sur leur rôle et leur responsabilité, à formuler des propositions d'avenir pour la construction d'un nouvel environnement. 1^{res} « Rencontres André Le Nôtre », du 1^{er} au 3 juillet 2013 au Palais des Congrès de Versailles.

[SAVOIR-FAIRE]

Rhône-Alpes : une charte pour la promotion des produits horticoles

Connaître les spécificités techniques des produits horticoles et reconnaître le savoir-faire régionaux permet d'exiger au travers des marchés publics des produits et services de qualité. Encore faut-il savoir traduire cette exigence en critères objectifs. Aussi, en juillet dernier, le préfet de la région Rhône-Alpes, le président de la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières (Fnphp) Rhône-Alpes-Auvergne, le président de l'Union des entrepreneurs du paysage de la région Rhône-Alpes-Auvergne (Unep Rhône-Alpes/Auvergne) et le président de la Chambre régionale d'agriculture de Rhône-Alpes ont établi une charte afin de faire connaître le savoir-faire horticole régional, les atouts de ses produits et promouvoir l'exigence de qualité dans les marchés publics espaces verts. Outre un panorama de l'horticulture rhône-alpine, la charte rappelle les principes du code des marchés publics et précise les spécificités techniques des produits horticoles de la région. Sources : DRAAF Rhône-Alpes / Le Lien Horticole

DOSSIER

ville », qui prévoit l'élaboration d'un *Atlas de la biodiversité communale*.

La prise en compte du végétal dépasse désormais sa stricte dimension environnementale. Dans leur *Déclaration préalable* à « Rio +20 », à l'unisson du rapport Chevassus-au-Louis² et de certains économistes³, les collectivités proposent la mise en place de marqueurs alternatifs pour évaluer les politiques publiques à l'aune de la qualité de vie induite pour le citoyen plutôt qu'à celle du PIB. Le végétal devient alors un élément majeur.

Le végétal, indicateur de bien-être

Nombre de collectivités s'engagent dans cette voie. Ainsi, le conseil général de la Gironde prend en compte six indices d'évaluation, parmi lesquels la qualité de l'environnement et de préservation des écosystèmes et la vulnérabilité aux changements climatiques.

Les 22 régions de France utilisent déjà trois indicateurs de qualité de vie : l'indice de développement humain (IDH), l'indicateur de santé sociale (ISS) et l'empreinte écologique (EE), qui mesure la pression exercée par l'homme sur la nature et la capacité de régénération d'un territoire. Ces marqueurs contribuent à distribuer plus équitablement les aides publiques ou à assurer le suivi dans le temps d'une politique. Pour Myriam Cau, vice-présidente de la Région Nord-Pas-de-Calais, ils permettent surtout « d'évaluer autrement le potentiel de développement des territoires »⁴.

Faute de calculateurs libres de droits et de données *ad hoc*, l'empreinte écologique est la plus difficile à évaluer. Elle nécessite de disposer de données annuelles à l'échelle d'un territoire depuis au moins une dizaine d'années.

Dans ce même esprit, le Cercle Cité Verte propose la création d'un indicateur de qualité environnementale et paysagère des milieux habités, et un état des lieux périodique de la gestion de la nature en ville. Il se doublerait d'un plan détaillant les moyens envisagés pour préserver la



Le Jardin Romain à Caumont-sur-Durance, lauréat des Victoires du Paysage 2010.

REPÈRES

Végétal et développement durable, des dynamiques territoriales

937

démarches territoriales d'Agenda 21 sont recensées à ce jour.

226

entreprises se sont engagées dans la certification Plante Bleue mise en œuvre par Val'hor.

50 %

de produits phytosanitaires utilisés en moins, c'est l'objectif du plan Écophyto d'ici à 2018.

150

indicateurs recensés en France pour évaluer la « richesse » d'un territoire.

60 %

des actions du plan « Nature en ville » étaient lancées début 2012.

(Source : ministère de l'Écologie et du Développement durable, Association des régions de France et Comité 21)

qualité de la biodiversité et des espaces paysagers qui participent du bien-être des habitants, notamment en termes social et de santé⁵.

De son côté, l'interprofession Val'hor a demandé à Plante & Cité, centre technique national des espaces verts, de mener une vaste étude sur les bénéfices marchands et non marchands du végétal en ville. « *Qu'il s'agisse de lutte contre le réchauffement climatique, de réduction des pollutions, de lien social, les bénéfices du végétal pour un territoire et une communauté humaine peuvent être quantifiés à tous niveaux. Les collectivités territoriales, les professionnels du paysage et du végétal sont des précurseurs : ensemble, nous pouvons donner un nouveau contour à la croissance et susciter une impulsion au niveau local et national pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens* », insiste Dominique Douard, président de Val'hor. La filière comme les collectivités en sont convaincues : c'est bien à l'échelle des territoires que la « croissance verte » peut voir le jour. ■

1. Source : Comité 21.

2. Bernard Chevassus-au-Louis, *Approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes*, Centre d'analyse stratégique, avril 2009.

3. Cf. les travaux de l'économiste et anthropologue Jacques Weber et l'interview de l'économiste Éloi Laurent dans notre précédente édition.

4. *Le Courrier des Maires*, n° 258-259, juin-juillet 2012.

5. Le Cercle Cité Verte, *Les 70 propositions du Manifeste pour une Cité Verte*.

« Professionnels et collectivités peuvent susciter une impulsion pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. »

Dominique Douard, président de Val'hor



> LE POINT DE VUE de **Thibaut Beauté**, président d'Hortis, association française des directeurs de jardins et espaces verts publics

« Il nous faut réconcilier l'urbanité et la nature au plus vite. »

Chacun garde en mémoire le souvenir d'un végétal d'exception qui nous rappelle un moment de notre vie. La couleur d'un feuillage, l'odeur d'une fleur, le touché d'un tronc, le goût d'un fruit, ou encore le bruissement d'une ramure, autant de plaisirs que nous procure le végétal où qu'il soit. Pour faire en sorte que toutes les générations actuelles et futures puissent également nourrir leurs souvenirs de plaisirs simples et quotidiens, nous, les jardiniers de la ville, devons répondre à leur attente en (re)donnant toute sa place à la nature en ville et au végétal.

Face à la temporalité de construction des villes, aux modes de gestion qui impactent durablement le regard et donc la valeur de ce patrimoine vert, il nous faut réconcilier l'urbanité et la nature au plus vite. Car le paysage a besoin de temps et la pertinence de sa conception est garante de sa « durabilité ». Aujourd'hui, l'espace public

redevient à juste titre multifonctionnel et il convient d'y intégrer avec sens davantage d'espaces de nature, qu'elle soit « domestiquée ou sauvage ».

Pour cela, le rôle des jardiniers de la ville, à tous les niveaux d'intervention, concourt à la constitution d'une cité plus verte. Source d'emplois non délocalisables, la ville jardinée est la condition du bien-vivre ensemble.

C'est dans ce cadre que l'association Hortis (ex-AFDJEVP) composée des professionnels du secteur public représentant la maîtrise d'ouvrage publique, interagit avec les multiples acteurs de la filière de l'horticulture et du paysage (UNEP, FFP, FNPHP) pour la diffusion des connaissances (formation, échanges d'expériences, sensibilisation...), la recherche avec Plante & Cité et la défense de la place du végétal dans le paysage. Gérer, développer et sauvegarder le patrimoine végétal et son environnement pour le bien-être de la population, tels sont nos objectifs. ■



> 3 QUESTIONS À... **Hélène Valade**, présidente du Collège des directeurs du développement durable (C3D)*

« Les collectivités territoriales ont une capacité d'entraînement inégalable. »

Vous appelez de vos vœux un modèle économique où le durable serait consacré comme un levier efficace d'une croissance retrouvée. Qu'en est-il précisément ?

— Le modèle économique traditionnel est à bout de souffle. L'exploitation des ressources naturelles sur lequel il était fondé n'est tout simplement plus possible. Il faut donc le réinventer. On ne le dit pas assez, les entreprises passent à l'action en adoptant des modes de production moins consommateurs d'eau et d'énergie, en recyclant leurs déchets et en développant de nouvelles technologies pour se déplacer, se chauffer, se loger, consommer autrement. De nombreuses innovations sont un chemin pour sortir de la crise avec la perspective de nouveaux emplois. Encore faut-il passer de l'expérimentation au déploiement en s'appuyant sur un cadre stratégique et des politiques publiques incitatives.

Quelle place doivent selon vous prendre les collectivités territoriales dans cette dynamique ?

— Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs du développement durable. La mise en place de filières courtes du producteur au consommateur, l'entrée de plain-pied dans l'économie de la fonctionnalité, la reconquête de la biodiversité urbaine, la réduction de l'empreinte carbone du territoire en sont autant d'exemples. Dès lors qu'elles se veulent exemplaires, les collectivités territoriales ont une capacité d'entraînement inégalable : par leurs politiques d'achat, par les critères d'attribution des marchés de plus en plus liés au développement durable, par les objectifs de leurs documents d'urbanisme, par exemple. Par leur grande proximité avec les habitants, elles sont aussi des lieux de sensibilisation et d'information du grand public : des leviers puissants du changement des comportements.

Le Paysage et le végétal sont encore trop peu considérés dans les projets publics. Quelle mesure forte serait selon vous de nature à les intégrer systématiquement à ces projets ?

— Il y a une forte demande de Paysage et de végétal par les populations, pas seulement pour des raisons esthétiques. La perception du lien entre végétal et santé, végétal et bien-être, est de plus en plus forte. L'aspiration de la nature dans la ville est aussi de plus en plus tangible : des villes moins imperméabilisées, respectueuses des trames vertes et bleues, restauratrices de biodiversité. En matière de pilotage des projets urbains, il est temps de passer d'une logique quantitative à une logique qualitative et inclusive. Il s'agit moins de savoir combien de végétaux il faut planter que de savoir comment le végétal peut être au cœur d'un projet urbain durable. ■

[ÉVÉNEMENT]

« **Faites pousser la Cité Verte !** »



Le 20 septembre dernier, la filière horticole et les villes « vertes » se sont retrouvées aux Pays-Bas dans le cadre de la Floriade 2012 pour la conférence *Growing Green City*. Cette plateforme d'échange avait pour ambition de mettre en cohérence les agendas des industriels et des villes. Les parties prenantes, dont « Cité Verte » pour la France, ont également cosigné un appel à action international et une convention prévoyant des échanges d'expériences. Un bilan de cette action est programmé en 2022, lors des prochaines Floriades qui se tiendront aux Pays-Bas.

[PLANTE BLEUE]

Au Salon des Maires



La certification environnementale et sociale horticole « Plante Bleue » poursuit son développement. Début

novembre, 226 entreprises étaient engagées dans le dispositif et 50 entreprises certifiées, représentant une surface de production horticole de 893 hectares. De plus en plus d'entreprises de production réalisent le diagnostic environnemental de leur exploitation pour évaluer leur capacité à être certifiées avant de s'engager dans les formations exigées puis demander la certification délivrée par Ocacia, organisme d'audit indépendant accrédité Cofrac.

Afin de sensibiliser les collectivités et de les informer sur la certification, Val'hor, l'interprofession horticole, profite de sa présence au Salon des maires aux côtés de « Cité Verte » et de Plante & Cité qui présentera son label ÉcoJardin.

À cette occasion, elle propose aux collectivités un colloque, « L'avenir de vos plantations passe par Plante Bleue », afin de les inciter à planter éco-responsable, en réalisant des plantations de végétaux issus d'entreprises de production certifiées « Plante Bleue ». www.plantebleue.fr

*Le C3D rassemble une centaine de directeurs du développement durable d'entreprises de toutes tailles et de secteurs d'activité diversifiés.

> VU, LU, ENTENDU

Le Monde

17.07.12

Savoir répondre à l'appel vivifiant de la nature

L'écopsychologie postule que notre bien-être psychique ne peut être séparé de l'environnement naturel dans lequel nous baignons. « Des travaux ont montré que des salariés dont la fenêtre donne sur des arbres et des fleurs estiment leur travail moins stressant (...). » Nicolas Gueguen, professeur en sciences du comportement à l'université Bretagne-Sud.

Le Point

02.08.12

Les leçons de vie du monde végétal

Et si le monde végétal avait des enseignements à nous transmettre ? Dans Cessons de tuer la terre pour nourrir l'homme (éditions Fayard), Jean-Marie Pelt, botaniste et fervent écologiste, renverse notre façon d'appréhender le vivant. (...) Quant à la dépollution de l'air, de l'eau et du sol, c'est encore dans le monde végétal que résident nos meilleurs espoirs.

lien HORTICOLE

25.09.12

Le végétal a de l'avenir

Le végétal offre aujourd'hui une bonne réponse aux problèmes urbains de demain, offrant en particulier à la ville une meilleure résilience aux changements climatiques. Jean-Marc Bouillon, président de la Fédération française du Paysage.

* CITÉ VERTE ET VOUS

[ENQUÊTE]

Paysage et végétal: les attentes des cadres territoriaux

À l'appui du *Manifeste pour une Cité Verte* et de ses 70 propositions pour une meilleure intégration du Paysage et du végétal aux projets publics, le Cercle Cité Verte souhaite bénéficier de l'expertise des cadres territoriaux en charge de ces dossiers dans les collectivités. Première étape : une enquête menée auprès de 5 521 d'entre eux au tout début de l'été.



Vichy, le pôle d'échanges intermodal

« **M**ieux de vert ». Voilà ce qui pourrait résumer l'état d'esprit des 255 cadres territoriaux qui ont répondu à l'enquête dématérialisée voulue par le Cercle Cité Verte. Déclinée en 27 questions, cette consultation visait à cerner la place du Paysage et du végétal dans les programmes publics, les moyens financiers et humains qui leur sont alloués et les freins à leur parfaite intégration.

Premier constat : pour la majorité des collectivités répondantes, la fonction esthétique du végétal (embellissement, valorisation patrimoniale, facteur d'attractivité touristique et économique), prime aujourd'hui sur son utilité sociale (réduction des pollutions et nuisances, élément de santé publique, facteur de sociabilité).

La plupart des collectivités répondantes – 67% des villes de 5 000 à 50 000 habitants – sont d'ailleurs d'abord impliquées dans les concours « Villes et villages fleuris » (83%) et un programme de rénovation urbaine (73,5%), loin devant les démarches éco-responsables (66%) ou

la mise en œuvre d'un Agenda 21 (56%). Pour autant, les cadres territoriaux interrogés estiment que la dimension végétale et paysagère doit être plus systématiquement prise en compte dans les projets publics. Ainsi, 92% d'entre eux souhaitent que l'aménagement de nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation soit subordonné à la réalisation d'un bilan de qualité paysagère. 86% sont même favorables à ce que 5% du coût des projets d'urbanisme soient réservés aux projets paysagers.

Si les premiers obstacles à une plus grande prise en compte du végétal sont avant tout d'ordre financier ou humain, l'intégration systématique des aspects végétaux aux projets passe pour les répondants par des aménagements des textes juridiques. Ainsi, 91% estiment que les lots « aménagements paysagers » devraient dans les appels d'offres être distingués des lots « VRD » ou « bâtiments ». Pour 73%, la loi MOP devrait être adaptée aux métiers de l'aménagement durable des espaces non bâtis et du paysage.

— **La dimension végétale et paysagère doit être plus systématiquement prise en compte dans les projets publics.** —

Ces premiers résultats révèlent les fortes attentes des cadres territoriaux concernés pour faire que paysage et végétal participent plus systématiquement de la qualité de vie des citoyens et soient totalement intégrés à la réflexion publique.

Ces pistes de réflexion seront prochainement enrichies par des entretiens individuels avec des cadres territoriaux

puis par l'organisation d'une série d'ateliers de travail thématiques. Les enseignements globaux de cet « audit » seront portés à la connaissance des élus, des cadres territoriaux et des parties prenantes dans le courant de 2013, à l'occasion des premières « Rencontres Cité Verte », organisées par le Cercle Cité Verte dans dix pôles métropolitains en France. ■

> AGENDA

> 20 AU 22 NOVEMBRE

Val'hor présent au Salon des maires et des collectivités locales et partenaire du 95^e Congrès des maires.

Porte de Versailles, Paris.

> 22 NOVEMBRE

Val'hor et l'AMF réservent une surprise aux congressistes.

> 23 NOVEMBRE

Assises nationales du Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF).

Paris

> 13 DÉCEMBRE

Colloque « Génie végétal et génie écologique : le savoir-faire des experts du végétal et du paysage ».

Espace Cardin, Paris.

www.genie-vegetal-ecologique.fr



> 13 DÉCEMBRE

Remise des trophées des 3^e « Victoires du Paysage ».

Espace Cardin, Paris.

www.lesvictoiresdupaysage.com

En France, la démarche Cité Verte est conduite par Val'hor, l'interprofession nationale de la filière horticole et du paysage. Au sein de Val'hor, c'est la Commission des Métiers du Paysage (Comez) qui étudie, propose et met en œuvre les orientations de l'interprofession pour la filière Paysage. Elle est composée des professions représentées par les fédérations membres que sont la Fédération Française du Paysage (FFP), la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières (FNPH), l'Union française des semenciers (UFS) et l'Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP).

Cité Verte, une publication de Val'hor ■ Directeur de la publication: Dominique Douard ■ Rédacteur en chef: Michel Audouy ■ Rédaction de ce numéro: Michel Audouy, Thibaut Beauté, Dominique Douard, Emmanuelle Bougaut, Hélène Valade, Jean-Marc Vasse, Pierre Fabry ■ Conception et réalisation: Comfluence - octobre 2012 ■ Impression: Imprimerie Forezienne ■ Ce document est édité sur un papier certifié PEFC (gestion durable des forêts) et imprimé avec des encres végétales. ■ Crédit photos: © Val'hor, © E. Lefeuvre, © M. Audouy, © F. Renault. ■ Editeur: Val'hor, 44 rue d'Alésia, 75682 PARIS CEDEX 14 ■ Tél.: 01 53 91 09 09 - Fax: 01 53 91 09 08 - valhor@valhor.fr ■ www.valhor.fr

Val'hor
Les professionnels du végétal